

former en comité des subsides. En toute déférence, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il n'y a pas d'occasion plus propice qu'une motion de ce genre pour la présentation d'un amendement qui expose un programme général comme celui que renferme la motion du chef de l'opposition.

La Chambre a-t-elle oublié que le plus fameux programme de toute l'histoire du Canada, celui de la "politique nationale", a été présenté, en 1876, par sir John A. Macdonald, alors chef de l'opposition, sous forme d'une proposition d'amendement à une motion du gouvernement invitant la Chambre à se former en comité des subsides? On ne saurait trouver de meilleur précédent. Les députés n'ont pas oublié, j'imagine, qu'un amendement identique a été présenté en cette Chambre, à la dernière session, le 9 juillet 1956, à l'occasion d'une motion de subsides du gouvernement. L'amendement a rallié l'appui de tous les partis de l'opposition; je suis sûr qu'il en sera de même cette fois-ci.

J'ai eu l'honneur de prendre part au débat, le 9 juillet, et je suis naturellement tenté de revenir sur des arguments que j'ai exposés à cette occasion. J'espère que je pourrai résister à la tentation, de façon que mon discours d'aujourd'hui fasse suite en quelque sorte aux observations que j'ai formulées à ce moment-là.

Je suis prêt à affirmer que les points de vue exprimés alors par tous les porte-parole de l'opposition officielle qui appuyaient la proposition d'amendement étaient justes, qu'ils tenaient compte des réalités, qu'ils étaient éclairés et que tous les événements qui se sont produits depuis lors, toutes les tendances apparues sur les plans politique ou économique, n'ont fait que confirmer les sentiments exprimés ce jour-là par les membres de la loyale opposition de Sa Majesté.

La proposition d'amendement du chef de l'opposition comporte cinq points. Le programme national de mise en valeur dont il est question ici reproduit ceux-ci: premièrement, mettre en valeur nos ressources naturelles pour le plus grand bien de toutes les régions du Canada; deuxièmement, favoriser une transformation plus poussée de nos ressources à l'intérieur même de notre pays; troisièmement, rectifier le déficit commercial actuel défavorable; quatrièmement, favoriser une participation financière plus étendue des Canadiens à la mise en valeur de nos ressources et, cinquièmement, augmenter les chances d'emploi et d'avancement d'une population sans cesse accrue.

Il serait peut-être bon de dire un mot ici, dès l'abord, des attributions du gouvernement en ce qui concerne la mise en valeur de nos ressources. En dernière analyse les ressources de notre pays seront mises en

valeur par des hommes et des femmes libres. Elles ne le seront pas par des gouvernements, mais bien par des Canadiens exerçant leur esprit d'entreprise et leur talent. Mais ce dont il s'agit ici c'est d'un domaine très important des responsabilités gouvernementales qui doivent favoriser précisément l'exercice de cet esprit d'initiative et d'entreprise par l'individu. Le gouvernement doit créer une ambiance économique favorable grâce à laquelle l'entreprise et les talents de l'individu puissent donner toute leur mesure.

Les gouvernements, et celui-ci en particulier, ont une influence directe sur l'économie de notre pays à plusieurs égards, par le jeu des vastes achats qu'ils font et des contrats qu'ils passent. Et puis, à l'intérieur même des cadres de leur compétence, il faut compter toutes les entreprises de construction d'intérêt public qui favorisent effectivement la mise en valeur de nos ressources par le particulier. Ensuite, comme on nous l'a rappelé au cours de ce débat,—je pense ici d'abord au chef de l'opposition puis au ministre des Affaires du Nord et des Ressources nationales qui a pris la parole tout à l'heure,—il existe chez nous un très vaste territoire qui, n'appartenant à aucune des provinces, n'en est pas moins directement intéressé à tout programme éventuel de mise en valeur de nos ressources nationales.

J'en viens ainsi à dire un mot des juridictions respectives du gouvernement fédéral et des provinces. La constitution confie aux provinces la juridiction exclusive en matière de mise en valeur des ressources naturelles. Ce soin revient aux assemblées législatives et aux gouvernements provinciaux. Il reste que, dans son domaine de compétence, le gouvernement fédéral peut exercer une action extrêmement étendue, directe et lourde de conséquences sur les efforts que peuvent tenter les gouvernements provinciaux pour aider le particulier à mettre en valeur nos ressources. C'est le gouvernement fédéral qui jouit d'une compétence exclusive en ce qui concerne le commerce international et interprovincial. Au niveau national les programmes fiscaux et monétaires ont un effet sans doute aussi direct aujourd'hui sur le progrès de nos ressources que ne peut en avoir l'action gouvernementale, à tous les autres égards, que ce soit au niveau national ou provincial.

Le Crédit social présentait tout à l'heure une proposition d'amendement dont le but était de préciser que la mise en valeur des ressources nationales envisagées dans notre motion devrait être assurée en collaboration ou en association avec les provinces. Disons tout de suite que c'est en effet là la seule façon dont on puisse appliquer rationnellement un véritable programme national de